



La Ville de Lausanne active son plan « Grand froid »

En raison de la chute des températures, la Ville de Lausanne a activé son plan « Grand froid » en matière d'hébergement d'urgence (photo d'illustration).

HÉBERGEMENT Compte tenu des températures actuelles, accentuées par un épisode de bise, la Ville de Lausanne a activé lundi son plan « Grand froid ». Sa capacité d'accueil d'urgence augmente temporairement de 50 places.

ATS
KEYSTONE/JEAN-CHRISTOPHE BOTT

Dès lundi soir, l'abri PC de la Rouvraie ouvrira ses portes et offrira 50 lits supplémentaires au dispositif existant. Il sera accessible, comme les autres hébergements, de 21h00 à 8h00 et permettra à chaque personne accueillie de se restaurer, de prendre une douche et de dormir dans un lit, écrit la Ville dans un communiqué. Cette mesure est temporaire. Elle sera levée dès que cet épisode de froid plus intense sera passé.

La priorité de la Ville est de

réduire les risques liés à la grande précarité au moment où des températures négatives s'abattent sur le pays, accentuées par la présence de bise.

Pour rappel, l'Equipe mobile d'urgences sociales d'Unisanté peut être appelée au numéro 0848 133 133 (centrale des médecins de garde) afin de signaler toute personne sans abri et dormant dehors.

Financement par le Canton et les communes

Le plan « Grand froid » est

financé par le Canton et les communes via la participation à la cohésion sociale. A Lausanne, le dernier remonte au 18 janvier 2023. Il avait alors été activé pendant 22 jours.

Pour mémoire, la Ville a présenté en décembre 2023 sa stratégie à moyen terme de lutte contre le sans-abrisme. En 2024, 235 places seront annualisées. Elles sont réparties en 200 places d'hébergements d'urgence et 35 en hébergements d'urgence de transition.

EN BREF

RECTIFICATIF

Patrimoine suisse est à l'origine de la demande de classement

Dans notre édition du 8 janvier, nous écrivions que la Commune de Grandson avait fait une

demande de classement pour deux bâtiments historiques de la place du Château en 2020 auprès de la DGIP. En réalité, la demande a été formulée par Patrimoine suisse. Dans tous les cas, le classement de

ces deux biens, le local des pompes datant de 1892 et la chapelle libriste de 1898, n'a pas été retenu et, sous la signature de Pascal Broulis, la DGIP a bien signifié une fin de non-recevoir sur ce cas.

Nous tenons à nous excuser auprès du syndic de Grandson, Antonio Vialatte, à qui nous prêtions ces propos erronés, ainsi qu'auprès de nos lecteurs pour cette imprécision.

• Robin Badoux